

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 septembre 2023 à 18 heures 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, BRESSANELLI Philippe, BREVOT-CHOPLIN Maxime, BREVOT-CHOPLIN Nicole, CLAUDE Daniel, CRETIAUX Stéphane, CRAMOTTE Corinne, FRANCIOLI Patricia, GIROD Jacques, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine, VIVERGE Pascal.

Excusée ayant donné pouvoir :

FLITI Isabelle à CRAMOTTE Corinne

Absente : SILVA MATOS DA COSTA Isabel

Secrétaire de Séance : CRAMOTTE Corinne

2023-09-01 Validation compte-rendu Séance du 04 juillet 2023

Le compte-rendu de réunion du 04 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-09-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
AMCO Les Escamotables	Réparation bornes Parking Barbière	720,00	61558	F
Athéo	Licence sécurité Internet	1008,00	60632	F
AXIMUM	Barrière de sécurité	5697,60	2152-105	I
CASAL SPORT	Buts de foot à 11 et fourreaux	2004,00	2188-121	I
Bureau Vallée	Etagères local archives	1532,00	2184-112	I
Point S DG AUTO	Pneus véhicule communal + jante	271,51	61551	F
ENEDIS	Raccordement réseau électricité rue de l'Eluse	15991,20	21538	I
Ent DEMONGEOT	Allègement coffret EP par création coffret EP rue de l'Ecluse	8370,73	21538	I
Ent DEMONGEOT	Sinistre sur candélabre EP AF030	1416,00	61558	F

2023-09-03 Acquisition terrain salle multisports par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Vu la délibération n°GD39/21 du 8 avril 2021 par laquelle le conseil Communautaire validait le projet de construction d'une espace sportif sur la commune de Rochefort-sur-Nenon dans le cadre de sa compétence d'aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que l'ensemble bâti d'une superficie d'environ 1000 m² au sol sera édifié sur la parcelle cadastrée section ZB n°179 d'une superficie de 4310 m² appartenant aujourd'hui à la commune de Rochefort-sur-Nenon et que la Communauté d'Agglomération du Grand dole entend acquérir,

Considérant que la commune propriétaire est disposée à se dessaisir de ce terrain moyennant l'euro symbolique,

Dans l'attente de la signature de l'acte authentique entre les deux collectivités et afin que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose du tènement foncier pour assurer sa maîtrise d'ouvrage de ce programme, il convient que la commune lui mette à disposition l'élément de patrimoine qu'elle possède. Cette mise à disposition sera constatée par une convention entre les deux parties.

Le Conseil Municipal décide de céder à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la parcelle cadastrée section ZB N°179 au prix de l'Euro symbolique,
 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain,
 Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

2023-09-04 Dénomination salle multisports

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole demande à ce qu'un nom soit attribué à la salle multisports, il appartient donc au Conseil Municipal de lui attribuer un nom.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le nom suivant à la salle multisports :

Gérard FERNOUX-COUTENET

2023-09-05 Projet vente terrain destiné à bâtir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle ZB 122 a fait l'objet d'une division pour création d'un terrain à bâtir et que le Cabinet ABCD Géomètres est intervenu pour établir un document d'arpentage déterminant la superficie exacte souhaitée par l'éventuel acquéreur, soit 828 m².

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente pour ce terrain issu de la parcelle ZB 122 à 65,00 Euros TTC le m².

2023-09-06 Plaine de Jeux : Présentation de l'Avant-Projet Sommaire

Vu la délibération n°2023-05-05 du 16 mai 2023, approuvant le principe de réalisation de l'opération d'aménagement de la Plaine de jeux,

Vu la présentation du Maître d'œuvre et le plan des nouvelles implantations des aménagements,

Le Conseil Municipal décide de valider le plan des nouvelles implantations des aménagements présenté par le Maître d'Oeuvre.

Choix entreprise pour équipements Plaine de Jeux

Point retiré de l'ordre du jour et reporté à un examen ultérieur.

2023-09-07 Choix entreprise presbytère

Vu la délibération n°2022-12-94C, par laquelle le Conseil Municipal adoptait l'opération de rénovation de la toiture du presbytère,

Monsieur le Maire présente les devis de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise VCB pour un montant de 53.526,65 Euros H.T

2023-09-08 Demande DETR 2024 Toiture presbytère

Vu le dossier de demande de subvention n°1099362 relatif à la toiture du presbytère classé sans suite par les services de l'Etat pour le motif suivant : enveloppe contrainte,

Monsieur le Maire décide de renvoyer un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2024.

Le Conseil Municipal adopte l'opération de rénovation de la toiture de la salle de judo et arrête les modalités de financement.

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût : 53.626,65 € HT

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
DETR - ETAT	Sollicité	16 058,00 €	30%
Conseil Départemental Dotation Relance Jura (DRJ)	Sollicité	13 381,66 €	25%
Total sollicité		29 439,66 €	

Autofinancement

24 086,99 €

2023-09-09 Chaudière Poste

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de changer la chaudière à La Poste. Il présente les devis de plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise **AB CHAUFFAGE** pour un montant de **4.059,60 € TTC**.

2023-09-10 Projet Maison Assistantes Maternelles

Dans le cadre du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans la Commune de Rochefort-sur-Nenon, le Conseil Municipal a donné un accord de principe à la location de l'ancien Cabinet Médical situé au 8 impasse de la Tour.

Suite à la visite de la responsable territoriale PMI de Dole, les locaux pourront être utilisés en vue de la création d'une MAM pour l'accueil de 8 enfants, à condition de réaliser quelques aménagements.

De plus, la MAM étant considérée comme un établissement recevant du public (ERP de 5^{ème} catégorie), elle devra faire l'objet d'une autorisation d'ouverture au public du Maire de la commune et attestant la sécurité et l'accessibilité des locaux.

Monsieur le Maire présente les devis nécessaires pour la mise en location de ce local professionnel.

Le montant du projet s'élève à environ 20.000 €

Les membres du Conseil Municipal valident ces devis et chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2023-09-11 Local FCRA Rangement matériel

Monsieur le Maire présente les devis de plusieurs entreprises pour l'installation d'un local de rangement extérieur nécessaire au FCRA.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise RESOTAINER pour un montant de 4.270 ,80 Euros, alimentation électrique en sus et charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

2023-09-12 Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de 2024 Forêt Rochefort

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)				
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux		X			
Feuillus		7_a Essences : Chêne, Hêtre, Divers	Essences :		X

Destine le produit des coupes des parcelles à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	7_a, 7_aj	

Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

2023-09-13 Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de 2024 Forêt Gros Buisson

Le Conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					
(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux		X			
Feuillus		16.af, 17.af Essences : Chêne, Hêtre, Divers	Essences :		X

Destine le produit des coupes des parcelles à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	16.af, 17.af	

Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

2023-09-14 Règlement affouage 2023-2024 Forêt Rochefort

Monsieur le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2023-2024 concernant la forêt communale de Rochefort.

Le Conseil Municipal valide le règlement qui sera porté à la connaissance des affouagistes.

Règlement affouage 2023-2024 Forêt Gros Buisson

Point retiré de l'ordre du jour, pas d'affouage prévu.

2023-09-15 Désignation garants Forêt Rochefort et Gros Buisson

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L.241-16 et L.243-1 à 3,

Le Conseil Municipal désigne comme garants :

- ✓ **Forêt de Rochefort** :
 - BRESSANELLI Philippe
 - BREVOT-CHOPLIN Gabriel
 - DESTAING Marc
- ✓ **Forêt de Gros Buisson** :
 - DELIOT José
 - VERNE Gaëtan

2023-09-16 Répartition des droits d'affouage forêt Gros Buisson

Monsieur le Maire expose que, jusqu'à maintenant, le produit des ventes de bois de Gros Buisson était redistribué aux affouagistes de Gros Buisson.

Le Conseil Municipal décide que :

- Le produit des ventes réalisées de l'année N sera partagé année N+1, non plus par affouagiste, mais par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans le hameau de Gros Buisson au 1^{er} janvier de l'année N-1.
- Il conviendra de retirer les frais engagés par la commune (travaux, frais de gardiennage, de délivrance, divers...)

- Le Conseil Municipal arrêtera chaque année la liste des personnes ayant leur domicile à Gros Buisson au 1^{er} janvier.

2023-09-17 Taxe affouage Gros Buisson 2022

Le Conseil Municipal fixe la somme de **21.182,00 Euros** le montant de la répartition de la coupe d'affouage de Gros Buisson 2022.

Arrête à **23** le nombre de foyers habitant Gros Buisson au 1^{er} janvier de l'année N – 1,

Décide que la somme de **190,00** Euros par foyer est à retenir,

Dite que la la somme de **731,00 €** sera réglée à chaque foyer.

Il est bien entendu que le produit de la vente de futaies de Gros Buisson est destiné aux habitants de Gros Buisson.

2023-09-18 Subvention complémentaire Société Pêche organisation 14 juillet

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association organisatrice du 14/07/2023 :

Nom de l'Association	Objet	Compte	Montant
Pêche	Subvention complémentaire 14 juillet 2023	6232	1395,00 €

Questions diverses

- ACCA : Prise de connaissance du courrier de demande d'un local pour opérations de dépeçage et découpe de gibier : La Commune ne dispose pas d'un local correspondant aux sollicitations de l'association.
- APEI : Opération Brioches du 09 au 15/10/2023
- Prise de connaissance du courrier de remerciements de l'entraîneur de Judo pour la subvention attribuée à l'association.
- Crèche : voir pour l'achat d'un 5^{ème} berceau pour la commune eu égard à l'occupation en augmentation prévisible en 2024.
- Validation du plan du RDJ bas, phase AVP

La Secrétaire,
Corinne CRAMOTTE

Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET